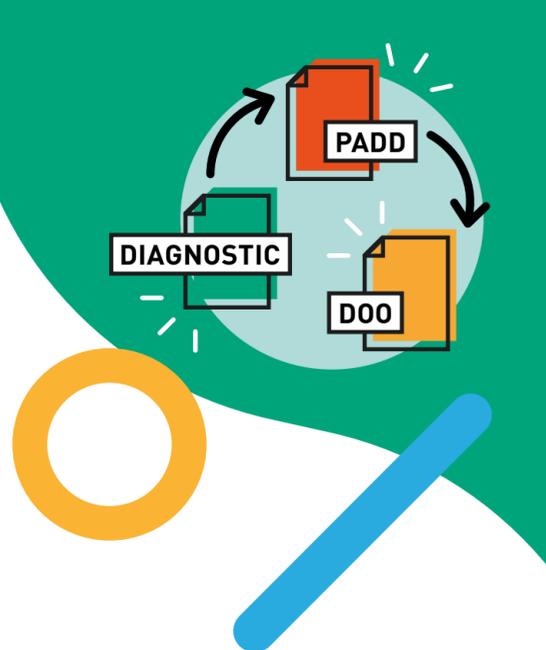


LE SCOT, UN OUTIL DE PLANIFICATION ÉLABORÉ DANS LA DURÉE ET LA CONCERTATION

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme, à valeur juridique, qui planifie l'aménagement et le développement durables du territoire métropolitain pour les 20 prochaines années. Il permet d'articuler et de mettre en cohérence les politiques sectorielles et les projets des différents acteurs. Le SCoT se compose de 3 documents (Diagnostic, Projet d'aménagement et de développement durables, Document d'orientations et d'objectifs) élaborés à l'occasion de 3 grandes étapes de travail et de concertation avec l'ensemble des forces vives du territoire : élus, habitants, acteurs publics et privés.



REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES : UNE ÉTAPE DE CONCERTATION IMPORTANTE À VENIR

L'élaboration en cours du PADD fait l'objet d'une large concertation auprès des habitants et au plus près des territoires dans les mois qui viennent. En effet, sept réunions publiques sont prévues : une métropolitaine et une dans chacun des territoires de la Métropole (voir dernière page). Des réunions avec les partenaires et acteurs du territoire sont également prévues. Un débat sur le PADD, compilant les contributions des acteurs du territoire aura lieu lors du conseil métropolitain au printemps 2022.

HABITANTS ET ACTEURS DU TERRITOIRE : PARTICIPEZ À LA CONCERTATION

VOUS SOUHAITEZ POSER UNE QUESTION ? DONNER VOTRE AVIS ? PROPOSER UNE CONTRIBUTION ?



LORS DES RÉUNIONS PUBLIQUES

RÉUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT

- **17 JANVIER 2022 - 17H30**
Pharo
58 boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE (siège de la métropole)

RÉUNIONS PUBLIQUES TERRITORIALES

- **20 JANVIER 2022 - À PARTIR DE XH**
MARSEILLE-PROVENCE
Lieu
Lieu
- **DATE - à partir de Xh**
PAYS D'AIX
Lieu
Lieu
- **27 JANVIER 2022 - à partir de 18h**
PAYS SALONNAIS
Conseil de Territoire du Pays Salonais
281 Bd Maréchal Foch
13 666 SALON-DE-PROVENCE
- **DATE - à partir de Xh**
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE
Lieu
Lieu
- **2 FÉVRIER 2022 - à partir de 17h30**
ISTRES OUEST PROVENCE
Auditorium de l'hôtel de ville
1 Esplanade Bernardin Laugier
13808 ISTRES
- **3 FÉVRIER 2022 - à partir de 18h**
PAYS DE MARTIGUES
Lieu
Lieu

ou en visioconférence si les règles sanitaires l'imposent.
POUR PLUS D'INFORMATION, RENDEZ-VOUS SUR
www.ampmetropole.fr/coherence-territoriale-scot



SUR LE SITE INTERNET ET LE REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ

La plateforme rassemble l'ensemble des actualités et informations disponibles sur le projet, et vous permet de transmettre toutes vos questions et contributions en ligne.
www.ampmetropole.fr/coherence-territoriale-scot



PAR COURRIER POSTAL EN ÉCRIVANT À :

M^{me} La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Concertation sur le SCoT, BP 48014
13567 Marseille Cedex 02



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

scot-concertation@ampmetropole.fr



CONSULTEZ LE DOSSIER DE CONCERTATION

En libre accès, dans votre commune, au siège de la Métropole comme dans ceux des 6 conseils de Territoires d'Aix-Marseille-Provence.



INSTITUTIONS & PROJETS © Métropole Aix-Marseille-Provence - Crédits photos : © Regine Mahaux - Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement



SOMMAIRE

2 → ÉDITOS

3 → AIX-MARSEILLE-PROVENCE : QUEL PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES À HORIZON 2040 ?

5 → REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES : QU'EST-CE QU'UN SCoT ?

CALENDRIER D'ÉLABORATION DU SCoT

6 → PARTICIPEZ À LA CONCERTATION

ÉDITOS



« Fixer ensemble un cap pour notre territoire métropolitain : telle est l'ambition du SCoT. »

« Fixer ensemble un cap pour notre territoire métropolitain : telle est l'ambition du SCoT. Ce document majeur a vocation à porter les orientations stratégiques de long terme sur notre territoire en structurant l'ensemble des projets de la métropole et en façonnant une cohérence d'ensemble. Sa démarche d'élaboration permet ainsi de fédérer et de mettre en mouvement les grands acteurs du territoire.

Nous sommes à un moment charnière où nous faisons face, collectivement, à plusieurs défis.

L'accélération du changement climatique nous oblige à penser notre transition écologique et l'adaptation de notre territoire. Les mutations économiques et sociales liées à la crise sanitaire nous conduisent à repenser nos modes d'habiter, de nous déplacer... Enfin, le renforcement des complémentarités avec nos voisins de l'est, du nord et de l'ouest nous impose de considérer l'aménagement de l'espace métropolitain en lien avec les projets de ces territoires.

Avec notre SCoT, nous relèverons collectivement ces défis. »

Martine Vassal
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône



« Notre ambition se développe autour de trois enjeux : conforter l'attractivité de la Métropole, préserver la qualité de vie des habitants, et préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire. »

« Nous sommes aujourd'hui à une étape essentielle dans l'avancée du SCoT : la construction du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Le PADD représente le projet politique pour l'aménagement du territoire métropolitain.

Notre ambition se développe autour de trois enjeux : conforter l'attractivité de la Métropole, préserver la qualité de vie des habitants, et préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire.

Cette « lettre du SCoT n°4 » présente les grandes lignes du PADD en cours d'élaboration.

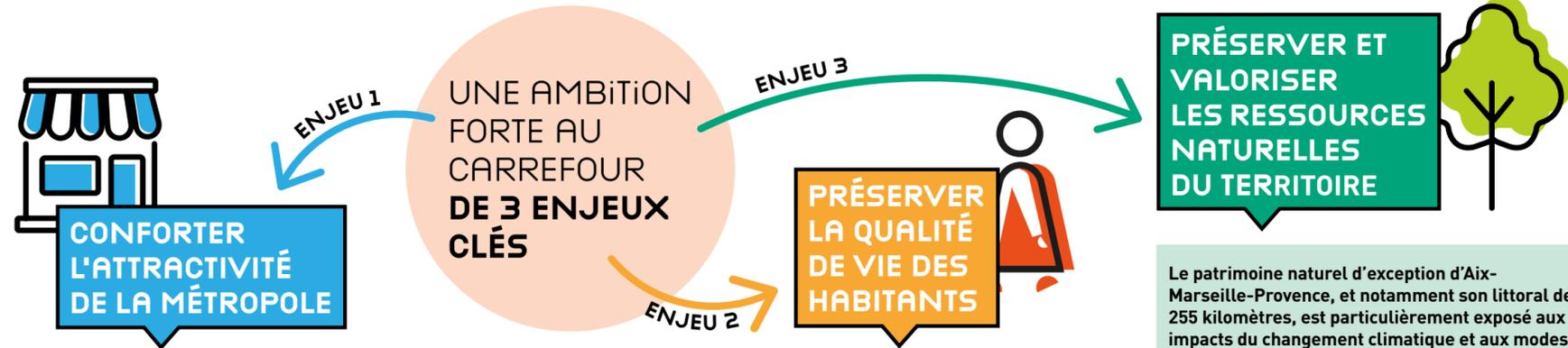
Ce document sera stabilisé après une étape importante de concertation à venir. Sept réunions publiques sont prévues du 17 janvier au 04 février 2022. Des réunions avec les partenaires et acteurs du territoire sont également en cours. Une réunion globale avec ces derniers aura lieu le 13 janvier 2022.

Ce PADD, enrichi des contributions des acteurs du territoire, sera porté au débat métropolitain au deuxième trimestre 2022. »

Pascal Montécot
Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
délégué à la Commande Publique, à la Transition
énergétique, au SCoT et à la Planification
Membre du bureau de la Métropole

AIX-MARSEILLE-PROVENCE : QUEL PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES À HORIZON 2040 ?

CONCILIER ATTRACTIVITÉ, QUALITÉ DE VIE ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT



Deuxième métropole française, premier pôle économique de la Région Sud, Aix-Marseille-Provence doit créer les conditions les plus propices au dynamisme du territoire. Face aux questions actuelles de formation, de chômage et de mobilité des actifs, de parcours résidentiels ou encore de problématiques foncières, le SCoT aura ainsi pour rôle de :

- **Consolider** les filières économiques d'excellence ainsi que l'emploi local ;
- **Organiser** l'accueil démographique en plusieurs phases pour combiner ambitions résidentielles et économiques ;
- **Accompagner** les secteurs d'activités "traditionnels" (agriculture, industrie...) dans leur transition bas carbone ;
- **Adapter et développer** l'offre foncière aux nouvelles exigences environnementales et répondre aux besoins des entreprises ;
- **Soutenir et favoriser** l'inclusion sociale des populations les plus fragiles.

Avec ses 92 villes et villages, l'importance de la nature et la variété de ses paysages, Aix-Marseille-Provence est reconnue pour la qualité de son cadre de vie. Néanmoins, métropole multipolaire, son organisation entraîne des enjeux de mobilités (temps de transport, pollutions...), d'offre résidentielle, commerciale et d'équipements, de consommation d'espace... Le SCoT ambitionne ainsi de :

- **Recentrer** le développement urbain autour des polarités les plus structurantes, tout en favorisant le renouvellement urbain ;
- **Proposer** des mobilités plus durables et plus adaptées au développement urbain ;
- **Réduire** les nuisances et pollutions affectant le cadre de vie et le bien-être des habitants ;
- **Garantir** la préservation des espaces naturels, aquatiques et agricoles ;
- **Valoriser** la diversité paysagère au cœur de l'identité du territoire ;
- **Proposer** une offre de logements adaptés aux besoins des ménages ;
- **Organiser** une offre d'équipements et de services de proximité, accessible au quart d'heure à pied ou à vélo, dans tous les centres-villes et villages.



En se basant sur les enseignements du diagnostic global et environnemental réalisé ces dernières années, le **Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** est un outil qui définit le projet politique du SCoT. Il porte la vision à long terme (2040) de l'aménagement du territoire métropolitain et de son évolution.

CLIMAT, COVID-19, COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES TERRITOIRES VOISINS : LES DÉFIS À PRENDRE EN COMPTE

FAIRE FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES EN ACCÉLÉRANT LES TRANSITIONS

Le changement climatique et l'accroissement des risques associés appellent la métropole à accélérer sa transition écologique et énergétique et à faire évoluer ses modes d'aménagements. Par ailleurs, la Métropole, en alignement avec la Région et la France, prend des engagements sur le climat et la consommation d'espace :

- Une neutralité carbone en France à 2050, le SCoT doit ainsi se mettre en condition d'avoir accompli les 2/3 du chemin à l'horizon 2040.
- Une division par deux du rythme de consommation d'espace à 2030 par rapport à la décennie précédente et une zéro artificialisation nette des sols à 2050. Ces objectifs sont inscrits dans le SRADDET* et dans la loi Climat et Résilience (2021).

TIRER LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE SANITAIRE ET INTÉGRER LES NOUVEAUX ENJEUX

Outre son retentissement économique, la pandémie de Covid-19 a accru les fragilités aux plans social et environnemental. Les mutations économiques, sociales et environnementales sont prises en considération par la Métropole notamment via l'évolution des filières stratégiques, la réorganisation des modes de travail, l'évolution des modes de consommation, la valorisation des ressources renouvelables...

FAVORISER LES COMPLÉMENTARITÉS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

Le développement métropolitain peut avoir des impacts résidentiels et économiques sur les territoires limitrophes et inversement dans certains cas. La Métropole souhaite ainsi accroître les complémentarités avec les territoires voisins et développer des projets communs.

*Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires